

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille dix-sept le 12 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 20h30.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **23**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/01/2017

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 13/01/2017

Présents : BERNARD Nathalie, LE RUZ Hervé, JENKINS Catherine, LE DRU Vanessa, DESMARRES Thierry, RIVIERE Jean-Louis, CHOQUER Alain, REGUER Françoise, OUDIN Laurence, GOURVIL Nadine, VOGEL François, LAMANDA Jean-René, LANCIEN Véronique, MERKELBAGH Patrick, JEGADEN Chantal, CHARLES Claude, TANGUY Yvon, LE DOARE Martine, ORSI Jacques, KERDONCUFF François.

Absent excusé : PEYRE Annie, STRASSER Didier, CHATARD Céline.

Pouvoirs STRASSER Didier à LE DRU Vanessa, CHATARD Céline à TANGUY Yvon.

Secrétaire de séance : REGUER Françoise

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 2

Madame le Maire ouvre la séance en demandant que soit observée une minute de silence en hommage à Hervé Picart, maire de Plougasnou de 1983 à 2001, décédé la semaine précédente.

Madame le Maire souhaite inscrire un point à l'ordre du jour :

- Mise en sommeil de la caisse des écoles

Pas d'objection

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 novembre 2016.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte rendu de la séance leur a été transmis sous forme d'extrait du registre des délibérations joint à leur convocation à la présente séance.

Monsieur Tanguy revient sur deux points évoqués lors du précédent Conseil. Il rappelle qu'il avait demandé le tableau d'amortissement de l'emprunt réalisé pour la station d'épuration.

Mme Le Maire lui répond qu'il s'agit d'un oubli, ce document va lui être transmis dans les meilleurs délais.

Il souhaite avoir des informations sur la situation de la résidence Odalys.

Mme le Maire répond qu'elle a interrogé ce jour la police de l'eau : Odalys n'a pas encore démarré les travaux. Ils sont relancés très régulièrement. Ceux-ci devaient démarrer en janvier. Monsieur Merkhelbagh les relance également tous les jours.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 03 novembre 2016

2. Mandatement des dépenses d'investissement sur le budget général et les budgets annexes – exercice 2017.

Conformément à l'article 1612-1 du code des collectivités territoriales, il est demandé d'autoriser le Maire à engager, liquider et à mandater des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'année 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci pour l'ensemble des budgets 2017.

Cette délibération permet d'attendre le vote des budgets primitifs.

BUDGET GENERAL

	BP 2016	DM 2016	TOTAL CREDITS 2016	Autorisation L 1612 CGCT
CHAPITRE 20	20 000,00	93 473,83	29 395,26	7 348,82
2031 Frais d'Etudes	20 000,00	9 395,26	29 395,26	7 348,82

	BP 2016	DM 2016	TOTAL CREDITS 2016	Autorisation L 1612 CGCT
CHAPITRE 21	264 100,00	78 804,65	365 904,65	91 476,16
2111 - Terrains nus	105 000,00		105 000,00	26 250,00
21571 - Matériel outillage de voirie	43 300,00	5 273,92	48 573,92	12 143,48
2158 - Autres matériels et outillage services techniques	26 000,00		26 000,00	6 500,00
2182 - Matériel de transport	16 000,00		16 000,00	4 000,00
2183 - Matériel bureau/informatique	16 800,00		16 800,00	4 200,00
2184 - Mobilier	57 000,00		57 000,00	14 250,00
2188 - Autres Immobilisations	23 000,00	73 530,73	96 530,73	24 132,68

	BP 2016	DM 2016	TOTAL CREDITS 2016	Autorisation L 1612 CGCT
CHAPITRE 23	2 278 015,13	127 000,00	2 405 015,13	601 253,78
2312 - Immo en cours - Terrains	30 000,00	0,00	30 000,00	7 500,00
2312	30 000,00		30 000,00	7 500,00
2313- Constructions & Aménagements	1 493 000,00	127 000,00	1 620 000,00	405 000,00
2313 - 205 - Maison des Associations Biblio	100 000,00		100 000,00	25 000,00
2313 rénovation Mairie	200 000,00		200 000,00	50 000,00
2313 - 109 Bâtiments publics	182 000,00		182 000,00	45 500,00
2313-183 Réserves incendie	100 000,00		100 000,00	25 000,00
2313-207 Boulodrome	145 000,00		145 000,00	36 250,00
2313-208 Salle omnisports	300 000,00	127 000,00	427 000,00	106 750,00
2313-209 Maison de la Boule plombée	300 000,00		300 000,00	75 000,00
2313 Hangar services techniques	150 000,00		150 000,00	37 500,00
2313 - 190 - Embellissement / cimetière	16 000,00		16 000,00	4 000,00
2315 - Immo en cours inst techn	745 015,13	0,00	745 015,13	186 253,78
2315-107 voies et réseaux	742 015,13		742 015,13	185 503,78
2315.110 PLU	3 000,00		3 000,00	750,00
238 Avance forfaitaire	10 000,00		10 000,00	2 500,00

BUDGET TERENEZ

	BP 2016	DM	Crédits ouverts en 2016	Autorisation L 1612 CGCT
CHAPITRE 21	6 500,00		6 500,00	1 625,00
2181 - Installations générales	6 500,00		6 500,00	1 625,00
2184 - Mobilier				
CHAPITRE 23	17 441,36		17 441,36	4 360,34
2313 Constructions	17 441,36		17 441,36	4 360,34

BUDGET CAMPING

	Crédits ouverts en 2016	autorisation L 1612-1 CGCT
CHAPITRE 21 immo corpo	13 500,00	3 375,00
2188 - Autres	13 500,00	3 375,00
CHAPITRE 23 immo en cours	20 637,72	5 159,43
2313 - Constructions	20 637,72	5 159,43

Monsieur Tanguy déplore le manque d'information sur ce qui a été consommé en 2016.

Mme le Maire lui rappelle que les comptes viennent d'être arrêtés, et qu'ils seront vus lors du CA 2016 et du BP 2017.

Il craint que les sommes inscrites soient rajoutées aux sommes inscrites au budget.

Mme le Maire lui rappelle qu'il ne s'agit que d'une autorisation de crédits jusqu'au vote du budget en mars, et que cette délibération est prise tous les ans afin de permettre le bon fonctionnement de la commune et d'honorer les paiements jusqu'au vote du budget 2017.

Monsieur Kerdoncuff souhaite également avoir plus d'information sur les dossiers en cours.

Mme le Maire rappelle que les dossiers ont été présentés en commission et évoqués dans les bulletins ou lors de réunions publiques ou réunions de quartiers.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : avec 4 votes Contre (Y.Tanguy, C.Chatard, M. Le Doare, F. Kerdoncuff)

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'année 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci pour l'ensemble des budgets 2017, selon les montants et affectations ci-dessus précisés.

3. Marchés Publics – Rénovation Extension de la Salle Omnisports

Par délibération du 28 avril 2016 le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'opération « Réhabilitation de la salle omnisports ».

Cette salle est aujourd'hui utilisée par les scolaires (écoles élémentaires et collège) pour les activités physiques et sportives mais également lors de temps d'animations périscolaires et par les associations locales de pratiques sportives.

Afin d'optimiser l'utilisation de cette équipement, il a été décidé au stade de l'Avant-Projet Définitif de prévoir également une extension de la salle existante.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, il est proposé de retenir les entreprises suivantes, d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés, et de solliciter les subventions.

	Montant HT	entreprises :
DESAMIANTAGE	30 150,75	KERLEROUX
GROS ŒUVRE / DEMOLITION	129 482,59	S.A. LE NORMAND
CHARPENTE BARDAGE	287 240,41	S.A.R.L. DILASSER
COUVERTURE	145 063,03	SAS VASSELET - JO
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE	125 512,33	KERAUTRET
MENUISERIE EXTERIEURE	58 520,00	BARILLEC
MENUISERIE INTERIEURE	59 000,00	4M
CLOISONS	16 027,70	SARL DILASSER
		SARL LAPOUS

REVETEMENTS DE SOL / FAIENCE	32 527,70	SA SALAUN
PEINTURE	57 417,68	PONANT PEINTURE
PLOMBERIE - VENTILATION - TRAITEMENT D'AIR	44 639,25	SAS LE BOHEC
ELECTRICITE	41 000,00	SAS GERVAIS
		€
TOTAL HORS TAXES	1 026 581,14	h.t.
T.V.A. 20%	205 316,23	€
		€
TOTAL T.T.C.	1 231 897,37	t.t.c.

Monsieur Tanguy estime que l'agrandissement n'est pas justifié par rapport au coût d'un ascenseur. Mme le Maire répond que c'est un choix qui a été fait en commission notamment au vu des attentes des usagers et surtout des associations de Plougasnou. Cette extension permettra également de libérer la salle municipale notamment le vendredi soir.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : avec 5 votes Contre (Y.Tanguy, C.Chatard, M. Le Doare, J. Orsi, F. Kerdoncuff)

VALIDE les montants de marchés pour la rénovation extension de la Salle Omnisports ci-dessus précités et autorise Mme le Maire à les signer,
AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des divers financeurs notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de Morlaix Communauté.

4. Marchés Publics – Réaménagement et extension de la Mairie

Le bâtiment actuel de la Mairie est vétuste, non fonctionnel, énergivore et non adapté aux personnes à mobilité réduite. L'équipe municipale a lancé un programme et confié au cabinet Baillot une étude sur la restructuration de la Mairie existante.

Les travaux sont estimés à 410 000 € HT €. Ils devraient démarrer en 2017.

Mme le Maire explique que ces travaux sont nécessaires au vu des problèmes d'accueil et d'accessibilité de la mairie. Il est devenu indispensable de pouvoir accueillir les usagers dans de bonnes conditions et de permettre aux agents de travailler dans des conditions optimales.

Monsieur Tanguy est contre ce projet qu'il juge trop coûteux.

Mme le Doare aurait préféré une mairie neuve comme la précédente équipe avait pu l'envisager.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : avec 5 votes Contre (Y.Tanguy, C.Chatard, M. Le Doare, J. Orsi, F. Kerdoncuff)

VALIDE le projet de Réaménagement et Extension de la Mairie existante,
AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation au titre du code de l'urbanisme,
AUTORISE Le Maire à lancer l'opération, à consulter les entreprises et à signer les marchés,
AUTORISE Le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat pour financer ce projet et notamment le FSIL et la DETR mais également auprès de tout autre financeur.

5. Dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Face à la prolifération des frelons asiatiques sur notre territoire, Morlaix Communauté a instauré un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers pour la destruction des nids de frelons.

Le principe repose sur le remboursement du particulier bénéficiaire à hauteur de 50 % du montant TTC du coût de la destruction plafonné à 50 €.

La commune de de Plougasnou souhaite s'associer à cette démarche en instaurant le même dispositif qui sera donc complémentaire de celui de Morlaix Communauté.

Le montant de l'aide financière sera de 50 % plafonné à 50 €.

L'utilisateur devra fournir :

- la facture établie par un professionnel agréé
- un titre de propriété ou attestation de domicile
- une RIB

Il est précisé qu'avant toute intervention et prise en charge un constat aura été fait par les services municipaux.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE la mise en place d'un dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

6. Tarif « Abonnement Vacances » à la Bibliothèque

Les vacanciers bénéficient d'un abonnement gratuit à la bibliothèque municipale contre un chèque de caution d'un montant de 23 €.

Entre juin et septembre 21 abonnements « Vacances » ont été enregistrés.

A raison de 5 livres par personnes cela équivaut pour une famille de 4 personnes à 20 livres sortis et cela pour certains pendant plus de trois mois.

Le service de la Bibliothèque propose donc dans un souci d'égalité avec les plougasnistes de fixer un abonnement « Vacances » symbolique de 5 € avec une caution de 30 €.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE le principe d'un abonnement « Vacances » de 5 € et d'une caution de 30 € Pour les vacanciers pendant l'été.

7. Mise en sommeil de la Caisse des Ecoles et transfert des activités à la commune

Instituées par une loi du 10 avril 1867, les Caisses des Ecoles créées par délibération du Conseil Municipal avaient pour but initial de favoriser la fréquentation de l'école publique à une époque où pour des raisons sociales, économiques, il fallait accompagner la scolarité par des aides ou des récompenses susceptibles d'inciter les familles à envoyer leurs enfants à l'école.

Aujourd'hui à Plougasnou, les missions de la Caisse des Ecoles se résument au paiement des factures du goûter et des cadeaux de Noël aux enfants des deux écoles pour un montant d'environ 4 000 € couvert par une subvention du budget général.

Le maintien de la Caisse des Ecoles complexifie le suivi des dépenses affectées aux écoles et entraîne des charges de gestion alors que l'ensemble des dépenses pourraient être directement prises en charge par le budget général de la commune.

La loi autorise la dissolution des Caisses des Ecoles « lorsque celle-ci n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant trois ans »

Il est donc proposé de mettre en sommeil la Caisse des Ecoles de Plougasnou.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les dépenses concernant la Caisse des Ecoles seront prises en charge par le Budget général.

Délibération

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : à l'unanimité,

APPROUVE la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles

DECIDE d'arrêter les comptes de la Caisse des Ecoles au 31 décembre 2016,

AUTORISE le transfert des activités et des charges financières sur ce budget à compter du 1^{er} janvier 2017 sur le budget général,

PREND acte que la dissolution de la Caisse des Ecoles pourra être demandée au 1^{er} janvier 2020.

Communication au Conseil Municipal .– Rapports d'activité 2015.

Conformément aux dispositions du CGCT, il est fait communication au Conseil Municipal

- du rapport d'activité 2015 de Morlaix Communauté
- du rapport d'activité 2015 du Syndicat Département d'Energie du Finistère

Ces rapports sont tenus à disposition du public et des élus à la Mairie et sur le site Internet de la commune.